

# Directives pour la procédure de qualification

Formation professionnelle initiale  
50003 – Bijoutière CFC / bijoutier CFC

50004 – Orientation Bijouterie  
50005 – Orientation Orfèvrerie  
50006 – Orientation Sertissage

Les présentes directives s'adressent à toutes les personnes concernées par la préparation, l'organisation et l'évaluation de la procédure de qualification.

Adopté par l'OrTra de la branche de la bijouterie,  
soumis pour avis à la D&Q le 15. avril 2015

## **Table des matières**

### **1. Organisation**

- 1.1 Introduction
- 1.2 Principes et dispositions
- 1.3 Responsabilité

### **2. Domaines de qualification**

- 2.1 Domaine de qualification Travaux pratiques
  - 2.1.1 Réalisation de l'épreuve pratique et description de la tâche et des
- 2.2 Domaine de qualification Création et dessin professionnel
  - 2.2.1 Réalisation de l'épreuve Création et dessin professionnel
- 2.3 Domaine de qualification Connaissances professionnelles
  - 2.3.1 Réalisation de l'épreuve Connaissances professionnelles
- 2.4 Domaine de qualification Culture générale
- 2.5 Note d'expérience de « l'Enseignement professionnel » et des « Cours interentreprises »

### **3. Evaluation**

- 3.1 Donnée des notes
- 3.2 Évaluation en cas d'admission au PQ selon l'art. 32 de l'OFPr

### **4. Répétition de l'épreuve**

### **5. Expertes et experts**

- 5.1 Principes généraux
- 5.2 Exigences posées aux expertes et aux experts

### **6. Index de la procédure de qualification – documents**

## 7. Annexes

### **Orientation Bijouterie**

- 7.1.1 Description de la tâche Travaux pratiques – orientation Bijouterie
- 7.2.1 Déroulement de l'épreuve Travaux pratiques – orientation Bijouterie et Orfèvrerie
- 7.3 Description de la tâche Création et dessin professionnel
- 7.4 Déroulement de l'épreuve Création et dessin professionnel
- 7.5 Terminologie pour la Connaissance des pierres précieuses

### **Orientation Orfèvrerie**

- 7.1.2 Description de la tâche Travaux pratiques – orientation Orfèvrerie
- 7.2.1 Déroulement de l'épreuve Travaux pratiques – orientation Bijouterie et Orfèvrerie
- 7.3 Description de la tâche Création et dessin professionnel
- 7.4 Déroulement de l'épreuve Création et dessin professionnel
- 7.5 Terminologie pour la Connaissance des pierres précieuses

### **Orientation Sertissage**

- 7.1.3 Description de la tâche Travaux pratiques – orientation Sertissage
- 7.2.2 Déroulement de l'épreuve Travaux pratiques – orientation Sertissage
- 7.3 Description de la tâche Création et dessin professionnel
- 7.4 Déroulement de l'épreuve Création et dessin professionnel
- 7.5 Terminologie pour la Connaissance des pierres précieuses

## 1. Organisation

### 1.1 Introduction

Ces directives pour la procédure de qualification complètent les dispositions de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de bijoutière / bijoutier (Ordonnance Bijoutier CFC) et de la partie D du plan de formation. Elles précisent les éléments essentiels de la procédure de qualification et apportent ainsi la base pour le déroulement d'épreuves équivalentes à l'échelle de la Suisse. La procédure de qualification vise à démontrer que les compétences opérationnelles définies par l'Ordonnance Bijoutier CFC et le plan de formation ont été acquises.

La procédure de qualification comprend les examens finaux dans les domaines de qualification

- Travaux pratiques
- Création et dessin professionnel
- Connaissances professionnelles
- Culture générale

La procédure de qualification est complétée par la note d'expérience de l'enseignement professionnel et des cours interentreprises.

Ces directives s'adressent à toutes les personnes concernées par la formation professionnelle initiale de quatre ans bijoutière CFC / bijoutier CFC

- Personnes en formation
- Formatrices / formateurs
- Enseignants des cours interentreprises
- Directrices / directeurs des cours interentreprises
- Expertes et experts d'examen
- Organisation cantonale compétente pour les examens

Dans ce document, des articles et des extraits de l'Ordonnance Bijoutier CFC et du plan de formation ne sont repris qu'à titre exceptionnel. En règle générale, un renvoi est effectué vers l'article correspondant.

### 1.2 Principes et dispositions

Les quatre documents cités ci-dessous comprennent les dispositions légales relatives à l'organisation de la procédure de qualification.

Loi fédérale sur la formation professionnelle

LFPr, article 19, articles 33 à 41 ainsi que l'article 47

Ordonnance sur la formation professionnelle

OFPr, articles 30 à 35, article 39 ainsi que l'article 50

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale Bijoutière CFC / bijoutier CFC

articles 17 à 23 du 08.07.2009, état le 1<sup>o</sup> février 2015.

Plan de formation du 08.07.2009, relatif à l'Ordonnance Bijoutier CFC sur la formation professionnelle initiale Bijoutière CFC / bijoutier CFC, état le 1<sup>o</sup> février 2015

du 08.07.2009, état au 01.02.2015, partie D (Procédure de qualification)

Avant chaque période d'examen, les expertes et les experts contrôlent l'actualité des documents susmentionnés.

### 1.3 Responsabilité

Aux termes de l'article 40 de la LFPr et de l'article 35 de l'OFPr, les cantons sont responsables de la tenue de la procédure de qualification. Des expertes / experts en chef sont engagés pour l'organisation et la direction des procédures de qualification. Des expertes / experts sont engagés pour l'évaluation des travaux.

Les frais d'examen sont réglementés selon l'OFPr, article 41.

## 2. Procédure de qualification

### 2.1 Domaine de qualification « Travaux pratiques »

L'épreuve pratique pour la bijoutière CFC / le bijoutier CFC dure de 28 à 32 heures et se fonde sur les dispositions de l'art. 19 de l'Ordonnance Bijoutier CFC, et le Plan de formation, partie D.

#### Orientation Bijouterie

Point 1	Techniques de préparation	1 fois
Point 2	Techniques de séparation	1 fois
Point 3	Techniques d'assemblage	1 fois
Point 4	Techniques de façonnage	1 fois
Point 5	Techniques de finition et de décoration	1 fois
Point 6	Conception	1 fois

#### Orientation Orfèvrerie

Point 1	Techniques de préparation	1 fois
Point 2	Utilisation de l'outillage	1 fois
Point 3	Techniques d'assemblage	1 fois
Point 4	Techniques d'orfèvrerie	2 fois
Point 5	Conception	1 fois

#### Orientation Sertissage

Point 1	Sertissage : techniques de préparation	1 fois
Point 2	Sertissage : sertis clos	1 fois
Point 3	Sertissage : sertis à grains	1 fois
Point 4	Sertissage : sertis à griffes	1 fois
Point 5	Conception	1 fois

Le lieu d'examen pour le domaine de qualification « Epreuve pratique » est le siège des cours interentreprises de la région cantonale responsable. L'organe instauré par les autorités cantonales compétentes fixera la date de l'examen.

#### 2.1.1 Réalisation de l'épreuve pratique et description de l'examen

Le travail pratique prescrit (TPP) doit être exécuté selon les indications données. Le sujet choisi pour l'épreuve se réfère aux compétences formulées dans la partie A du plan de formation. Les points à examiner figurent dans la partie D du plan de formation. Les critères d'évaluation se fondent sur les objectifs évaluateurs de l'entreprise et des cours interentreprises selon le plan de formation.

L'experte / l'expert en chef est responsable de l'élaboration des sujets d'examen. Des équipes d'experts peuvent être chargés de l'élaboration des tâches. Dans la conception des tâches à réaliser, ils prêtent attention à leur conformité avec les étapes usuelles de la pratique professionnelle.

Pendant le domaine de qualification « Travaux pratiques », les pièces réalisées couvriront un large éventail des objectifs particuliers indiqués dans le plan de formation.

#### Orientation Bijouterie

Annexe 7.1.1 Description de la tâche « Travaux pratiques »

Annexe 7.2.1 Déroulement de l'épreuve « Travaux pratiques »

#### Orientation Orfèvrerie

Annexe 7.1.2 Description de la tâche « Travaux pratiques »

Annexe 7.2.2 Déroulement de l'épreuve « Travaux pratiques »

#### Orientation sertissage

Annexe 7.1.3 Description de la tâche « Travaux pratiques »

Annexe 7.2.2 Déroulement de l'épreuve « Travaux pratiques »

Le sujet d'examen pratique doit être considéré comme un ensemble, qui se compose des six points du processus de qualification.

La candidate / le candidat à l'examen reçoit la convocation à l'épreuve avec les indications suivantes :

- Date et lieu de l'examen
- Liste de matériel
- Outils et livres de travail nécessaires
- Les instruments et moyens auxiliaires autorisés
- Le nom des expertes / des experts mandatés à la procédure de qualification

L'utilisation d'instruments et de moyens auxiliaires est déterminée par l'expert en chef et communiquée aux candidates / aux candidats avec la convocation à l'examen.

Pour l'examen pratique, la description détaillée du sujet d'examen sera donnée sous forme écrite.

Si une candidate / un candidat a confectionné une pièce partielle, qui ne peut pas être utilisée, il existe la possibilité, après discussion avec l'experte / l'expert en chef, de réaliser une nouvelle pièce partielle. En ce cas, les deux pièces partielles seront évaluées et la valeur moyenne des deux pièces sera prise en considération dans l'évaluation. Il convient cependant de préciser qu'aucune prolongation de la durée de l'épreuve ne sera accordée.

Toute conversation personnelle avec les candidates / les candidats est interdite pendant l'épreuve pratique. Si une candidate / un candidat est confronté(e) à un problème qu'elle / qu'il ne peut résoudre en raison d'une erreur, il convient d'en informer l'experte / l'expert en chef, qui prendra note de l'incident.

Le livre de travail personnel peut être utilisé à tout moment par la candidate / le candidat comme source d'informations et ouvrage de référence pendant l'épreuve pratique.

Au début du travail pratique, les candidates / les candidats reçoivent pour leur information un formulaire de note avec les critères d'évaluation en fonction du sujet d'examen.

## 2.2 Domaine de qualification «Création et dessin professionnel»

L'épreuve « Création et dessin professionnel » pour les bijoutières CFC / les bijoutiers CFC dure 5 heures et se fonde sur les dispositions de l'Ordonnance Bijoutier CFC, article 19c, et la partie D du Plan de formation.

Le lieu d'examen pour le domaine de qualification « Création et dessin professionnel » est indiqué sur la convocation.

### 2.2.1 Réalisation de l'épreuve «Création et dessin professionnel»

Requis sont des esquisses, des présentations aux clients et des présentations d'atelier.

Au début de l'épreuve « Création et dessin professionnel », les candidates / les candidats reçoivent une description écrite du sujet d'examen accompagné des critères d'évaluation en fonction de la tâche à accomplir.

Pour l'épreuve du domaine de qualification « Création et dessin professionnel », les points suivants sont évalués :

Point 1	Esquisses	)	
Point 2	Dessin d'atelier	)	5 heures
Point 3	Présentations aux clients	)	

L'utilisation de moyens auxiliaires est définie par les expertes / les experts en chef et communiquée à la candidate / au candidat avec la convocation.

Toutes les orientations

Annexe 7.3 Description de la tâche « Création et dessin professionnel »

Annexe 7.4 Déroulement de l'épreuve « Création et dessin professionnel »



## 2.3 Domaine de qualification « Connaissances professionnelles »

L'épreuve « Connaissances professionnelles » pour la bijoutière CFC / le bijoutier CFC dure 3 heures et se fonde sur les dispositions de l'Ordonnance Bijoutier CFC, article 19b, et le plan de formation, partie D.

Le lieu d'examen pour le domaine de qualification « Connaissances professionnelles » – oral et écrit – est indiqué sur la convocation.

### Répartition du temps d'examen

Point 1	Connaissance des pierres précieuses	1a	60 minutes	écrit	
		1b	30 minutes	oral	
Point 2	Fabrication de bijoux et produits apparentés ainsi qu'objets d'orfèvrerie Utilisation et entretien des matériaux de travail, de l'outillage et des machines Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	2a	60 minutes	écrit	
		2b	30 minutes	oral	

### 2.3.1 Réalisation de l'épreuve «Connaissances professionnelles»

Pour l'examen oral, la liste des questions doit être présentée au préalable aux expertes / experts – elle sert de base à l'examen oral.

La liste des questions doit être présentée à l'examen sous forme imprimée.

L'épreuve orale se tient en présence de deux expertes / experts.

Toutes les orientations

Annexe 7.5 Terminologie pour la Connaissance des pierres précieuses

## 2.4 Domaine de qualification «Culture générale»

Les bases pour le domaine de qualification « Culture générale » sont l'Ordonnance du SEFRI sur les prescriptions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale du 27 avril 2006.

## 2.5 Note d'expérience de « l'Enseignement professionnel » et des « Cours interentreprises »

La note d'expérience est la moyenne arrondie à la décimale obtenue à partir de la somme

- de toutes les notes des résultats semestriels de l'enseignement professionnel
- de toutes les attestations de compétences notées des cours interentreprises

La note pour l'enseignement professionnel est la moyenne arrondie à l'entière ou à la demi de toutes les notes des résultats semestriels de l'enseignement professionnel.

La note pour les cours interentreprises est la moyenne arrondie à l'entière ou à la demi de toutes les notes des attestations de compétences.

Pour les candidates / les candidats qui réalisent le processus de qualification selon l'OFFPr, article 32, les indications contenues dans l'article 22 de Ordonnance Bijoutier CFC sont applicables (aucune note d'expérience ne peut être calculée).

### 3. Evaluation

La pondération des notes pour les domaines de qualification est définie dans l'article 20 alinéas 6 de l'Ordonnance Bijoutier CFC, et dans la partie D « Procédure de qualification » du plan de formation.

#### 3.1 Donnée des notes

Les notes des positions / sous-positions sont des notes entières ou à la demi.

La note globale est la moyenne arrondie au dixième des notes des différents domaines de qualification. Le deuxième chiffre après la virgule est déterminant pour l'arrondissement.

Le formulaire de conversion du SEFRI est utilisé pour la détermination des notes dans le domaine de qualification «Connaissances professionnelles».

5 x nombre de points atteints	)
divisée par	) + 1
le nombre de points maximum	)

La procédure de qualification est considérée comme réussie lorsque la note des «Travaux pratiques» ainsi que la note générale ne sont pas inférieures à 4.

#### 3.2 Évaluation en cas d'admission au PQ selon l'art. 32 de l'OFPr et de l'art. 17 lettre. c de l'Ordonnance bijoutier CFC.

Dans le cas d'admission à la procédure de qualification selon l'article 32 de l'OFPr et l'article 17, lettre c de l'Ordonnance Bijoutier CFC, pour le calcul de la note globale on applique les dispositions de l'article 22 de l'Ordonnance Bijoutier CFC.

### 4. Répétition de l'examen

Répétitions de la PQ sont réglées dans l'Ordonnance Bijoutier CFC, article 21.

## **5. Expertes et experts**

### 5.1 Principes généraux

Pour les expertes / experts les dispositions suivantes de la LFPr et de l' OFPr sont importants:

LFPr, article 47 ; OFPr, article 35, alinéa 1 et 2; OFPr, article 50.

### 5.2 Exigences posées aux expertes et aux experts

Les exigences posées aux expertes et aux experts sont indiquées au chapitre 2.1 du manuel pour les expertes et les experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale (édition 2014).

Les expertes et les experts doivent remplir les exigences minimales imposées aux formatrices et aux formateurs dans les entreprises de formation selon l'article 44 de l'OFPr.

**6. Index de la procédure de qualification – documents**

Documents	Editeur	Source
Directives relatives à la procédure de qualification	Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité et OrTra de la branche de la bijouterie	<a href="http://www.bq-goldschmied.ch">www.bq-goldschmied.ch</a>
Formulaire de notes pour l'ensemble de la procédure de qualification (résultats d'examen)	Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO et OrTra de la branche de la bijouterie	<a href="http://www.bq-goldschmied.ch">www.bq-goldschmied.ch</a> <a href="http://www.qv.berufsbildung.ch">www.qv.berufsbildung.ch</a>
Formulaire pour la note d'expérience « Ecole professionnelle » et « CI »	Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO et OrTra de la branche de la bijouterie	<a href="http://www.bq-goldschmied.ch">www.bq-goldschmied.ch</a> <a href="http://www.qv.berufsbildung.ch">www.qv.berufsbildung.ch</a>
Manuel pour les expertes et les experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale.	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP et Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO	A obtenir chez: IFFP Av. de Longemalle 1 case postale 192 1000 Lausanne 16 Malley 021 621 82 00 <a href="mailto:info@iffp-suisse.ch">info@iffp-suisse.ch</a> <a href="http://www.iffp-suisse.ch">www.iffp-suisse.ch</a>
Questions d'examen écrites pour l'école professionnelle et les connaissances des pierres précieuses – accès au générateur d'examen.	OrTra de la branche de la bijouterie	<a href="http://www.bq-goldschmied.ch">www.bq-goldschmied.ch</a>
Questions d'examen oral (procès-verbal) de l'enseignement professionnel et des connaissances des pierres précieuses – accès au générateur d'examens	OrTra de la branche de la bijouterie	<a href="http://www.bq-goldschmied.ch">www.bq-goldschmied.ch</a>

## **Orientation Bijouterie**

### **Annexe 7.1.1 Travaux Pratiques**

#### **Description de la tâche TPP**

##### **1. Choix du sujet pour la pièce**

La nature et la forme de la pièce à réaliser sont laissées dans une large mesure à la libre appréciation des expertes / experts en chef.

Les différents motifs / parties de la pièce ainsi que les sertissages doivent correspondre à une grandeur et à une forme prédéfinies. La pièce doit être proche de la réalité et intégrer les aspects économiques.

A l'aide des parties imposées à leur pièce, les candidates / candidats ont la possibilité de démontrer leur savoir-faire artisanal de manière optimale.

La possibilité de réaliser par eux-mêmes une partie de la pièce leur permet en outre de développer leur créativité en fonction de leurs capacités.  
(Point 6 Conception)

##### **2. Forme de base**

Définie par les experts en chef, la forme de base de la pièce peut être réalisée avec des motifs différents, qui peuvent se composer de parties de tôle, de profils, de bandes, de disques, de fils ou de sertissages.

- Une partie définie dans la tâche doit être modelée par la candidate / le candidat.
- La quantité des parties qui peuvent être formées librement doit être suffisante pour permettre l'attribution d'une note.
- Des structures sur des surfaces définies peuvent également être requises.

##### **3. Bête**

Lorsque la tâche le permet certaines parties doivent être munies d'une bête à des emplacements définis.

Des épaisseurs de matériau à l'apparence massive souhaitée doivent être réalisées avec une bête superposée ou directement soudée en fonction de la description de la tâche à accomplir.

#### 4. Sertissages

La forme et la grandeur des sertissages sont définies par les pierres mises à disposition.

Les sertissages suivants peuvent être utilisés :

- sertis clos
- chatons
- serti rond avec griffes
- serti octogonal avec griffes
- serti carré avec griffes (par ex. griffes d'angle)
- serti baguette avec griffes
- serti carré, hexagonal ou octogonal monté
- cadre posé avec châssis interne et externe

Le nombre des sertissages utilisés est déterminé en fonction du degré de difficulté et de l'ensemble des travaux requis par la pièce d'examen. Deux types de sertissage au minimum seront utilisés.

#### 5. Pavé de brillants

En plus des deux types de sertissage au moins une partie de la pièce à réaliser doit être serti de brillants.

- Il peut être mis à jour sur le dos de la pièce.
- La forme des mises à jour peut être choisie librement.

#### 6. Assemblage

Toutes les pièces et les sertissages fabriqués peuvent être assemblés avec une technique librement choisie (fixe ou mobile) de manière contigüe ou intégrée l'une à l'autre en fonction de la pièce prévue (voir annexe 7.2.1 Début du travail).

## **Orientation Orfèvrerie**

### **Annexe 7.1.2 Travaux pratiques**

#### **Description de la tâche TPP**

##### **1. Choix du sujet pour la pièce**

La nature et la forme de la pièce à réaliser sont laissées dans une large mesure à la libre appréciation des expertes / experts en chef.

Quelques motifs / parties de la pièce doivent correspondre à une grandeur et à une forme prédéfinies. La pièce doit être proche de la réalité et intégrer les aspects économiques.

A l'aide des parties imposées à leur pièce, les candidates / candidats ont la possibilité de démontrer leur savoir-faire artisanal de manière optimale.

La possibilité de réaliser par soi-même une partie de la pièce leur permet en outre de développer leur créativité en fonction de leurs capacités.

(Point 5, Conception)

##### **2. Forme de base**

Définie par les experts en chef, la forme de base de la pièce peut être réalisée à partir de différentes parties.

- Une partie définie dans la tâche doit être formée par la candidate / le candidat.
- La quantité des parties qui peuvent être formées librement doit être suffisante pour permettre l'attribution d'une note.
- Des structures sur des surfaces définies peuvent également être requises.

##### **3. Bâte**

Des épaisseurs de matériau à l'apparence massive doivent être exécutées avec une bâte en accord avec la description de la tâche à accomplir.

##### **4. Sertissages**

La forme et la grandeur des sertissages sont définis par les pierres / les substances organiques mises à disposition.

Le nombre des sertissages utilisés est déterminé par le degré de difficulté et l'ensemble de la pièce d'examen.



## 5. Assemblage

Toutes les pièces et les sertissages fabriqués peuvent être assemblés avec une technique librement choisie de manière contigüe ou intégrée l'une à l'autre en fonction de la pièce prévue (voir annexe 7.2.1 Début du travail).

## **Orientation Sertissage**

### **Annexe 7.1.3 Travaux Pratiques**

#### **Description de la tâche TPP**

##### **1. Pièce de travail**

Les pièces à sertir et leur quantité sont déterminées par l'experte / l'expert en chef. Les travaux de sertissage doivent pouvoir être réalisés dans le temps mis à disposition par une candidate / un candidat aux aptitudes moyennes. Les pièces seront conformes à la réalité professionnelle. Les aspects économiques seront intégrés.

A l'aide des parties imposées à leur pièce, les candidates / les candidats ont la possibilité de démontrer leur savoir-faire artisanal de manière optimale.

##### **2. Partie créatrice (Position 5, Conception) (Cette position comprend des travaux qui influenceront l'aspect visuel de la pièce)**

Les pièces à sertir comprennent des détails, que la candidate / le candidat doit déterminer selon ses conceptions. L'experte / l'expert en chef discute ces détails avec la candidate / le candidat.

Les détails à concevoir par le candidate / candidat doivent être définis sans équivoque de manière à pouvoir être jugé par l'experte / expert.

Les possibilités à déterminer par les candidates/candidats sont proposées :

- Formes de griffes
- Disposition de pavé
- Régularité des distances / de l'épaisseur du matériel
- Gravure à la pointe sèche

Critères d'évaluation importants :

- Travail de nettoyage
- Utilité de la pièce (Pierres comportant des défauts)

La possibilité de déterminer librement des détails lors de l'exécution de la pièce de travail, permet aux candidates / aux candidats de recourir à leur créativité et à leurs capacités afin de confectionner une pièce à l'impression d'ensemble harmonieuse.

## **Orientations Bijouterie et Orfèvrerie**

### **Annexe 7.2.1 Travaux pratiques**

#### **Déroulement de l'examen**

##### **Début de l'épreuve**

Avant le début de l'épreuve, les candidates / les candidats seront interrogés sur une éventuelle incapacité à réaliser l'examen ou des empêchements pour des motifs de maladie ou d'accident (constater la capacité à réaliser l'examen, certificat médical). Après le début de l'épreuve, il ne sera plus possible de prendre en considération un quelconque empêchement connu à l'avance.

- Préparation de la place de travail
- Contrôle des outils et du matériel
- Informations données aux candidates / candidats sur le déroulement de l'épreuve et distribution de la description de la tâche à accomplir.

##### **Description de la tâche à réaliser**

La description de la tâche à réaliser sera remise par écrit aux candidates / aux candidats.

Les critères d'évaluation « Travaux pratiques » seront présentés sous forme imprimée aux candidates / aux candidats. Ils comprennent les notes relatives aux différents points d'évaluation ainsi que leurs différentes subdivisions.

- Expliquer clairement l'énoncé de la tâche à réaliser et s'assurer de sa compréhension par des questions ciblées posées aux candidates / aux candidats.
- Garantir la description exacte du travail à réaliser à l'aide de dessin et de texte.
- A partir de la feuille de matériel, dresser la liste des conditions et des objectifs d'utilisation des métaux précieux préparés.
- Etablir ou remettre une liste avec le nombre et la grandeur des pierres précieuses ou ornementales mises à disposition. La faire vérifier par les candidates / candidats.

##### **Début du travail**

Les candidates / les candidats disposent du temps nécessaire afin d'élaborer leur proposition de travail pratique, qui est présentée aux expertes / experts par un dessin ou à l'aide d'un modèle.

- Le temps mis à disposition pour l'élaboration de leur projet correspond au degré de difficulté de la tâche à réaliser et il est déterminé par l'experte / l'expert en chef.
- La candidate / le candidat présente et explique à l'expert / l'experte responsable sa proposition de la tâche.

- Les expertes / experts responsables évaluent la faisabilité technique et temporelle de la proposition présentée. Ils peuvent suggérer des corrections.
- D'autres solutions sont permises, à condition qu'ils correspondent à la position 6 (orientation bijouterie) ou à la position 5 (orientation orfèvrerie), «Conception ».
- La candidate / le candidat prend note à l'aide d'une esquisse de la proposition qu'il a déterminé et commence sa réalisation.

### **Fin de l'examen**

- Les candidates / les candidats quittent uniquement l'atelier après que l'experte / l'expert en chef a annoncé la fin de l'examen.
- Travaux incomplets conduisent à des déductions.
- les surfaces ne doivent pas être polies.
- La description de la tâche et les moyens auxiliaires sont récoltés.
- Les candidates / les candidats sont remerciés.

Il est demandé aux candidates / aux candidats (avec procès-verbal)

- s'ils sont satisfaits de la tâche qu'ils avaient à réaliser et de leur travail.
- s'ils ont eu l'impression d'être dérangés par d'autres candidats ou les experts pendant l'examen.
- si l'atelier et les places de travail étaient aménagés en sorte de garantir le déroulement optimal de l'examen.

### **Evaluation**

L'évaluation des pièces avec les éléments et les exigences techniques imposées intervient dans les positions 1 à 5 pour l'Orientation « Bijouterie », dans les positions 1 à 4 pour l'Orientation « Orfèvrerie »

Les parties de la pièce librement réalisées ainsi que l'assemblage selon l'esquisse sont évalués dans la position « Conception ».

Remarques au cours de l'examen

- Les pièces de travail commencées et les éléments qui en font partie doivent être récoltés tous les jours.
- Les travaux partiels des phases d'examen doivent être notés tous les jours.
- Ces indications revêtent une importance capitale pour la notation finale et un éventuel recours.

## **Orientations Sertissage**

### **Annexe 7.2.2 Travaux pratiques**

#### **Déroulement de l'examen**

##### **Début de l'épreuve**

Avant le début de l'épreuve, les candidates / les candidats seront interrogés sur une éventuelle incapacité à réaliser l'examen ou des empêchements pour des motifs de maladie ou d'accident (constater la capacité à réaliser l'examen, certificat médical). Après le début de l'épreuve, il ne sera plus possible de prendre en considération un quelconque empêchement connu à l'avance.

- Préparation de la place de travail
- Contrôle des outils et du matériel
- Informations données aux candidates / candidats sur le déroulement de l'épreuve et distribution de la description de la tâche à accomplir.

##### **Description de la tâche à réaliser**

La description de la tâche à réaliser sera remise par écrit aux candidates / aux candidats.

Les critères d'évaluation « Travaux pratiques » seront présentés sous forme imprimée aux candidates / aux candidats. Ils comprennent les notes relatives aux différents points d'évaluation ainsi que leurs différentes subdivisions.

- Expliquer clairement l'énoncé de la tâche à réaliser et s'assurer de sa compréhension par des questions ciblées posées aux candidates / aux candidats.
- Garantir la description exacte du travail à réaliser à l'aide de dessin et de texte. Laisser confirmer par des questions aux candidates / candidats.
- Etablir une liste avec le nombre et la grandeur des pierres précieuses ou ornementales mises à disposition et la distribuer. Faire constater par les candidates / les candidats qu'elles sont intactes et leur demander de le confirmer.

##### **Début du travail**

Les candidates / candidats disposent du temps nécessaire à la planification de la proposition de leur travail.(position 5).

- Le temps mis à disposition pour la planification correspond au degré de difficulté de la tâche à réaliser et il est déterminé par l'experte / l'expert en chef.
- Les candidates / candidats expliquent leur planification à l'experte / l'expert responsable.
- Les expertes / experts évaluent la faisabilité du projet et peuvent suggérer des corrections.
- La candidate / le candidat prend note de la planification du travail discutée avec l'experte / l'expert en chef et en commence la réalisation.

## **Fin de l'examen**

- Les candidates / les candidats quittent uniquement l'atelier après que l'experte / l'expert en chef a annoncé la fin de l'examen.
- Travaux incomplets et des pierres endommagées conduisent à des déductions.
- La description de la tâche et les moyens auxiliaires sont récoltés.
- Les candidates / les candidats sont remerciés.

Il est demandé aux candidates / aux candidats (avec procès-verbal)

- s'ils sont satisfaits de la tâche qu'ils avaient à réaliser et de leur travail.
- s'ils ont eu l'impression d'être dérangés par d'autres candidats ou les experts pendant l'examen.
- si l'atelier et les places de travail étaient aménagés en sorte de garantir le déroulement optimal de l'examen.

## **Evaluation**

L'évaluation des pièces intervient dans les positions 1 à 4.

Les parties de la pièce librement réalisées sont évalués dans la \$ position 5 « Conception ».

Remarques au cours de l'examen

- Les pièces de travail commencées et les éléments qui en font partie doivent être récoltés tous les jours.
- Les travaux partiels des phases d'examen doivent être consignés tous les jours dans le procès-verbal.
- Ces indications revêtent une importance capitale pour la notation finale et un éventuel recours.

## **Toutes les orientations**

### **Annexe 7.3 Création et dessin professionnel**

#### **Description de la tâche**

##### 1. Choix du sujet

- La tâche imposée doit pouvoir être réalisée par des candidates / des candidats aux aptitudes moyennes dans le temps imparti.
- La description de la tâche doit correspondre à une commande de client simple et proche de la pratique avec l'utilisation de pierres précieuses et ornementales ainsi que de substances organiques.
- La description de la tâche sera effectuée selon le programme en vigueur pour l'enseignement professionnel, partie 2.

##### 2. Elaboration

- La description de la tâche incombe aux expertes / experts en chef, à leurs suppléants ou au responsable de l'examen.
- L'élaboration de la tâche d'examen ne peut être confiée qu'à des experts et des enseignants professionnels.
- Les expertes / experts ou les enseignants professionnels s'abstiennent de participer à l'élaboration de l'examen lorsque des candidats qu'ils ont formés ou qui ont été formés dans leur entreprise se présentent à l'examen.

##### 3. Déroulement

Lors de la description de la tâche, les expertes / les experts en chef prêtent attention aux points suivants :

- le lieu d'examen est équipé en sorte de permettre la réalisation de modèles en 3D.
- la totalité de l'examen doit se dérouler dans le même lieu.

## **Toutes les orientations**

### **Annexe 7.4 Création et dessin professionnel**

#### **Déroulement de l'épreuve**

##### **Début de l'épreuve**

Avant le début de l'épreuve, les candidates / les candidats seront interrogés sur une éventuelle incapacité à réaliser l'examen ou des empêchements pour des motifs de maladie ou d'accident (constater la capacité à réaliser l'examen, certificat médical). Après le début de l'épreuve, il ne sera plus possible de prendre en considération un quelconque empêchement connu à l'avance.

- Les expertes / experts en chef et leur équipe sont responsables de la présence en suffisance d'instruments de peinture ainsi que de supports adaptés. Pour la fabrication de modèles, ils mettent à disposition les éléments de création requis, carton, pâte à modeler, cire, bois, etc.
- Les candidates / les candidats sont informés du déroulement de l'épreuve. Ils peuvent décider librement s'ils souhaitent exécuter le travail donné sous la forme d'un dessin ou d'un modèle en trois dimensions.

##### **Documents de l'épreuve**

La description de la tâche à accomplir est remise sous forme écrite aux candidates / aux candidats. Des esquisses, des présentations au client et des présentations d'atelier sont demandées. Les points à évaluer avec leurs subdivisions sont présentés.

##### **1. Esquisses**

- Les idées expressives doivent être esquissées à large échelle.
- A partir de l'esquisse choisie, il convient de réaliser des études de variantes ou des modèles tactiles.

##### **2. Présentations d'atelier**

- Un dessin d'atelier à la mesure de l'esquisse choisie est requis. Il comportera toutes les mesures, coupes et opérations nécessaires pour garantir sa fabrication appropriée.
- Le dessin d'atelier doit répondre au principe fondamental de donner avec des moyens aussi réduits que possible le plus grand nombre d'informations complètes.



### 3. Présentations aux clients.

Une présentation au client réaliste en couleurs est requise dans la taille originale de la pièce choisie.

Si les conditions nécessaires à la confection d'un modèle tridimensionnel sont présentes, il est possible de réaliser une présentation au client sous cette forme. Les mêmes conditions que pour un dessin sont applicables. La durée mise à disposition pour l'épreuve doit être prise en considération.

#### **Début du travail**

- Après avoir reçu la description de la tâche et l'avoir étudiée, les candidates / les candidats ont la possibilité de poser des questions à l'experte / l'expert en chef.
- Elles permettent de s'assurer que la tâche à réaliser est correctement comprise.
- Après le début du travail, il ne sera plus répondu aux questions relatives à l'épreuve.

#### **Evaluation**

Les expertes / experts évaluent tous les candidates / les candidats sur une feuille de note uniforme.

Point 1. Esquisses

- Subdivisions
- Diversité des idées
  - Contenu créatif

Point 2. Présentation d'atelier

- Subdivisions
- Justesse de la construction
  - Données pour la fabrication
  - Représentation et propreté

Point 3. Présentation au client

- Subdivisions
- Contenu en informations
  - Représentation et propreté

## Annexe 7.5 Terminologie pour la Connaissance des pierres précieuses

### Pour la mise en œuvre de valeurs physiques verbales des pierres précieuses

Valeurs optiques

#### Réfraction ( $n$ )

>	1.75	=	haute	●
>	1.60	=	moyen	⊕
<	1.60	=	faible	○

#### Biréfringence ( $\Delta$ )

>	0.025	=	fort
>	0.016	=	moyen*
<	0.016	=	petit

\*  $\Delta$  clairement visible avec une loupe de 10x dans les pierres d'une longueur latérale de 20 mm

#### Dispersion (Disp.)

>	0.040	=	très fort
>	0.030	=	forte
<	0.030	=	moyen
<	0.020	=	faible

#### pléochroïsme (Pleo)

très fort
fort
clair
pas visible

d'autres valeurs mesurables

#### Densité ( $D$ )

>	4.5	=	très lourd
>	3.5	=	lourd
>	3.0	=	densité moyenne
<	3.0	=	léger
<	2.5	=	très léger